

## La FFB s'entretient avec...

### Daniel Fasquelle

Député Les Républicains du Pas-de-Calais  
Vice-Président de la Commission des affaires économiques de l'Assemblée nationale  
Maire du Touquet-Paris-Plage



© Antoine ROZE

#### 1. Micro-entreprise

La concurrence déloyale exercée par les micro-entrepreneurs à l'égard des artisans pèse considérablement sur l'activité des entreprises soumises à qualification comme c'est le cas dans le bâtiment. Depuis plusieurs années, la FFB milite pour l'exclusion des métiers du bâtiment du champ de la micro-entreprise ou, a minima, pour un rééquilibrage entre les deux régimes : afin de redonner au régime de la micro-entreprise sa vocation originelle de tremplin vers l'entrepreneuriat, nous proposons d'encadrer le statut dans le temps (2 ans) et d'interdire la possibilité pour un micro-entrepreneur d'exercer à titre secondaire une activité dans un secteur identique à son activité principale. Quel bilan tirez-vous de ce statut, en particulier dans le secteur du bâtiment, et que pensez-vous de nos propositions d'aménagement ?

Je suis en accord avec vous. Il faut, effet, lutter contre tous les abus et corriger encore ce statut pour éviter qu'il soit détourné et utilisé de façon déloyale à l'égard

*« Je vous accorde que, dans votre secteur, ce statut doit d'abord et avant tout être un tremplin pour entrer ensuite dans un statut définitif. »*

des entrepreneurs qui, comme vous, sont pleinement soumis au respect des règles professionnelles, fiscales et sociales. La première chose à faire est de s'assurer que pour les activités soumises à qualification, les micro-entrepreneurs remplissent toutes les conditions qui vous sont imposées et qu'ils doivent aussi respecter. Il me semble aussi logique d'interdire la possibilité pour un micro-entrepreneur d'exercer à titre secondaire une activité dans un secteur identique à son activité principale. Je suis plus réservé sur la limite dans le temps, il y a des cas où ce statut peut permettre dans le temps une activité qui a vocation à rester secondaire. Mais je vous accorde que, dans votre secteur, ce statut doit d'abord et avant tout être un tremplin pour entrer ensuite dans un statut définitif.

#### 2. Réforme des chambres consulaires

Lors des débats en séance publique sur le projet de loi « PACTE », les députés ont généralisé l'organisation du réseau des chambres des métiers et de l'artisanat (CMA) en établissements publics régionaux. Si le souci d'optimisation des moyens et de mutualisation des services qui sous-tend cette décision paraît légitime, en revanche la solution proposée est totalement déconnectée des réalités territoriales. Pour la FFB, une plus grande efficacité du service offert par les CMA ne passe pas par une « régionalisation à marche forcée » du réseau mais par une plus grande mutualisation des services proposés par les CCI et les CMA au niveau départemental (en particulier en matière de création-transmission d'entreprise, de formation et d'accompagnement des TPE). Quel regard portez-vous sur la structuration des réseaux consulaires et ses perspectives d'évolutions ?

Je m'inquiète de voir démanteler le réseau consulaire. Aujourd'hui, celui-ci est réparti sur l'ensemble de la France ; il fonctionne bien et assure un égal accès de tous à des conseils et à un accompagnement de qualité. C'est ce réseau implanté au coeur de nos territoires qui risque d'être déstabilisé par la suppression dans la loi PACTE du stage préalable à l'installation et des centres de formalités des entreprises au profit de démarches exclusivement sur Internet. A cela s'ajoute le danger d'imposer, par la force, des structures régionales alors que l'on a plus que jamais besoin de proximité. Sur ce point, je suis

personnellement favorable à ce qu'on laisse la liberté à chaque chambre de s'organiser comme elle l'entend car selon les régions et l'histoire de

*« Je suis personnellement favorable à ce qu'on laisse la liberté à chaque chambre de s'organiser comme elle l'entend »*

chaque structure, la problématique peut être très différente. Par contre, je serai toujours attentif, en tant que parlementaire, à ce que l'on conserve un service qui soit au plus proche des entreprises.

>>> Suite de la page 6

## La FFB s'entretient avec...

### Daniel Fasquelle

Député Les Républicains du Pas-de-Calais, Vice-Président de la Commission des affaires économiques de l'Assemblée nationale, Maire du Touquet-Paris-Plage.

### 3. Financement public des organisations patronales

Les corps intermédiaires, au même titre que les partis politiques, sont frappés par une désaffection et une méfiance croissante des citoyens à leur égard. Pour redonner de la légitimité à leur parole, et ainsi éviter cette endogamie dont elles sont régulièrement accusées, la FFB plaide pour que les organisations patronales soient financées exclusivement par les cotisations des adhérents, à l'exclusion donc de tout financement public. Une telle disposition garantirait leur indépendance à l'égard des pouvoirs publics et leur adéquation avec les attentes réelles des acteurs économiques. Seriez-vous prêt à soutenir une telle réforme ?

Je ne suis pas contre, dans la mesure où cela assurerait, comme vous le signalez, l'indépendance des organisations patronales qui seraient amenées, de par les services qu'elles rendent et leur action auprès des pouvoirs publics, à obtenir le soutien et le financement de leurs membres. Mais si cette réforme doit avoir lieu, elle doit s'accompagner d'une réflexion plus globale sur la place des corps intermédiaires, leur rôle dans notre pays, ainsi que sur la nécessité de renforcer le dialogue social dans notre pays à l'image de ce que, par exemple, nos voisins allemands sont capables de faire.

### 4. PTZ zones rurales/ Accession à la propriété

La FFB a fermement milité pour la prorogation du PTZ (Prêt à taux zéro) pour les logements neufs dans les zones B2 et C jusqu'en 2021 et regrette le recentrage du dispositif sur les zones « tendues » (A et B1). En effet, l'extinction de cette mesure, prévue en décembre 2019, risque d'affecter l'attractivité des territoires ruraux et péri-urbains, déjà peu dynamique... Que proposez-vous pour faciliter la primo-accession dans ces territoires et les redynamiser ?

Les Républicains se sont opposés aux mesures gouvernementales et à la loi ÉLAN en particulier sur ce point car les mesures prises vont à l'inverse de ce qui serait souhaitable. Nous demandons donc le maintien du PTZ dans les territoires ruraux et péri-urbains. Parmi les autres propositions sur lesquelles nous travaillons, nous pensons que l'Etat pourrait garantir une

partie de l'apport personnel à hauteur de 10 à 15 % du prix total du bien immobilier pour les français les plus modestes. Nous proposons également d'étendre les possibilités d'appliquer la TVA à taux réduit. Le passage d'un taux de TVA normal à un taux de TVA réduit à (5,5 %) pour des primo-accédants représenterait une économie substantielle du coût d'achat. Pour un prix moyen du logement neuf de l'ordre de 240 000 euros, l'économie serait sensible. Il reste à chiffrer le manque à gagner pour l'Etat et à préciser les bénéficiaires potentiels de la mesure.

### 5. Crédit d'impôt à la transition énergétique (CITE)

Lors de l'examen du projet de loi de finances pour 2019, les députés ont in fine tenu compte des propositions du secteur du bâtiment et ont rendu éligible le remplacement du simple vitrage au CITE (Crédit d'impôt en faveur de la transition énergétique). Néanmoins, ils ont en contrepartie plafonné les chaudières à gaz... Selon vous, comment peut-on concilier les ambitions écologiques avec les impératifs budgétaires, sans sombrer dans le stop and go permanent ? Que proposent Les Républicains pour favoriser la rénovation énergétique des bâtiments ?

Concernant la conciliation entre ambition écologique et impératifs budgétaires, la loi doit fixer le cadre, sans pour autant contraindre inutilement les acteurs économiques et environnementaux. Les politiques écologiques ne doivent pas systématiquement empêcher de faire, mais, au contraire, doivent permettre de faire davantage pour protéger notre environnement. Il faut passer d'une écologie punitive à une écologie positive. C'est ainsi qu'il est impératif

d'alléger les normes environnementales en intégrant le rapport entre le coût économique de celles-ci et leur efficacité réelle.

*« Il faut passer d'une écologie punitive à une écologie positive. »*

Par ailleurs, la surtransposition des normes européennes a contribué à alourdir les démarches administratives et à nuire à la compétitivité de ceux qui sont pourtant au service de la protection de la planète. Les Républicains s'engagent à consulter préalablement les acteurs concernés pour toute nouvelle norme afin que, dans le cadre du principe de responsabilité, ils soient

>>> Suite de la page 7

## La FFB s'entretient avec...

### Daniel Fasquelle

Député du Pas-de-Calais, Vice-Président de la Commission des affaires économiques de l'Assemblée nationale, Maire du Touquet-Paris-Plage.

pleinement intégrés à l'élaboration des dispositifs normatifs nouveaux.

Pour répondre à votre seconde question, il faut que la France tienne ses objectifs en matière de contrôle de consommation énergétique. Les Républicains estiment qu'il faut prioritairement se concentrer sur la rénovation thermique des logements construits avant 1975 (plus de 15 millions de logements) car ces derniers consomment deux à trois fois plus qu'un logement neuf!

## 6. Requalification des entreprises du bâtiment en établissements industriels

Faute de définition juridique, l'administration interprète de façon extensive la notion d'établissement industriel, en soumettant à ce régime tout établissement dont les installations techniques

matériels et outillage représentent une valeur significative. Cette pratique a affecté de nombreuses entreprises du bâtiment (plus particulièrement menuiseries - charpente bois et métallerie), qui ont ainsi été requalifiées en établissements industriels. Or ces redressements ne sont pas justifiés, dans la mesure où les entreprises de bâtiment ne fabriquent que partiellement en atelier, et constituent une charge financière très lourde. La FFB plaide pour que le secteur du bâtiment soit exclu, ou à minima que le montant des matériels, outillages, et installations techniques soit précisé. Que pensez-vous de cette proposition?

Je ne peux que soutenir cette suggestion qui me semble frappée au coin du bon sens. Je m'engage à la relayer avec mes collègues députés Républicains de la commission des affaires économiques en espérant être entendu par le gouvernement.